

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150907_01

Séance du 7 septembre 2015

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation :

31 août 2015

Date d'affichage :

14 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le sept septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nicolas GRIFFOND (procuration donnée à Claudine QUATREPOINT), Jérôme BORNE.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

**Objet : Modalités de mise à disposition du projet
de modification simplifiée du PLU au public**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-13-1 et L. 123-13-3,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10 janvier 2011,

Vu la délibération en date du 6 juillet 2015 approuvant la décision du maire de procéder à une modification simplifiée du PLU,

Vu le dossier qui sera notifié aux personnes publiques associées,

Vu les pièces du dossier mis à la disposition du public,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public suivantes :

- insertion d'un avis public dans le journal *Le Progrès*, informant la population de la mise à disposition du dossier dans les 8 jours ;

- mise à disposition d'un exemplaire du dossier pour consultation au secrétariat de mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels, du 20 octobre au 20 novembre 2015
- mise en ligne du dossier sur le site internet (www.mignovillard.fr) du 20 octobre au 20 novembre 2015.

Le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme porte sur les points suivants :

- correction de deux erreurs manifestes de zonage de parcelles
- adaptation de façon mineure du règlement du PLU afin de tenir compte des enseignements tirés des premières années d'application du PLU.

L'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Mignovillard pour une durée de 1 mois, à compter du 20 octobre 2015 et jusqu'au 20 novembre 2015 ; aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie et communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@mignovillard.fr,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE